

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 5822**

#### Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Action et commercialisation des services sportifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Montpellier I, Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste de la création, de la gestion et de la commercialisation de produits sportifs.

Il répond à un besoin manifeste de la part des structures professionnelles, en possédant un registre personnel étendu, d'une part sur la connaissance approfondie d'une famille d'activités physiques, d'autre part sur les aspects spécifiques des contextes, finalités, modalités des pratiques sociales de ces APS, ainsi que leur conception, leur diffusion et leur pérennisation économique par le biais de structures professionnelles privées ou publiques.

Ce professionnel possède une expérience certifiée dans la pratique d'une ou plusieurs spécialités ou familles d'APS.

Il maîtrise parfaitement les données de la mise en œuvre pédagogique et les références anatomiques, physiologiques et psychologiques qui y sont afférentes.

Il maîtrise parfaitement les contextes sociaux et institutionnels de ces pratiques.

Il maîtrise les bases de la communication et sait utiliser les outils qui y sont attachés.

Il maîtrise les bases juridiques de la mise en œuvre des APS.

Il maîtrise parfaitement les bases juridique et de gestion des associations ou sociétés.  
Il est capable d'analyser et susciter une demande de pratique ou une demande de service sportif.  
Il est capable d'élaborer un projet et le mener à terme.  
Il est capable de s'intégrer dans une équipe ou diriger un service.  
Il est capable de présenter et valoriser des matériels sportifs.  
Il est capable de commercialiser un produit sportif.

Il a les compétences pour analyser les tendances conjoncturelles des besoins ou aspiration de pratiques de diverses catégories de populations.  
Il a les compétences pour administrer et gérer une petite structure sportive ou commerciale.  
Il parle et comprends au moins deux langues (dont l'anglais).

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Ce professionnel exerce son activité dans toutes les structures de la mise en œuvre publique ou privée des activités physiques et sportives ou/et de la commercialisation des produits et services sportifs.  
Il peut prétendre à un emploi de :

- Animateur spécialiste d'activités sportives
- Educateur-intervenant éducatif
- Intervenant d'action sociale

### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1204 : Éducation en activités sportives

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

##### DEUST 1

Maitrise technique et théorique des APS  
Connaissances fondamentales appliquées aux APS  
Méthodologie de l'action et de la communication  
Gestion et Administration des Services Sportifs  
Insertion dans le Milieu Professionnel.

##### DEUST 2

Maitrise technique et théorique des APS  
Connaissances Fondamentales et Appliquées aux APS  
Méthodologie de l'optimisation de la communication  
Gestion et Administration des services sportifs  
Insertion dans le milieu Professionnel

### **Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 16 juillet 1984

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 18/07/2007

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.stapsuniv-montp1.fr>**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**